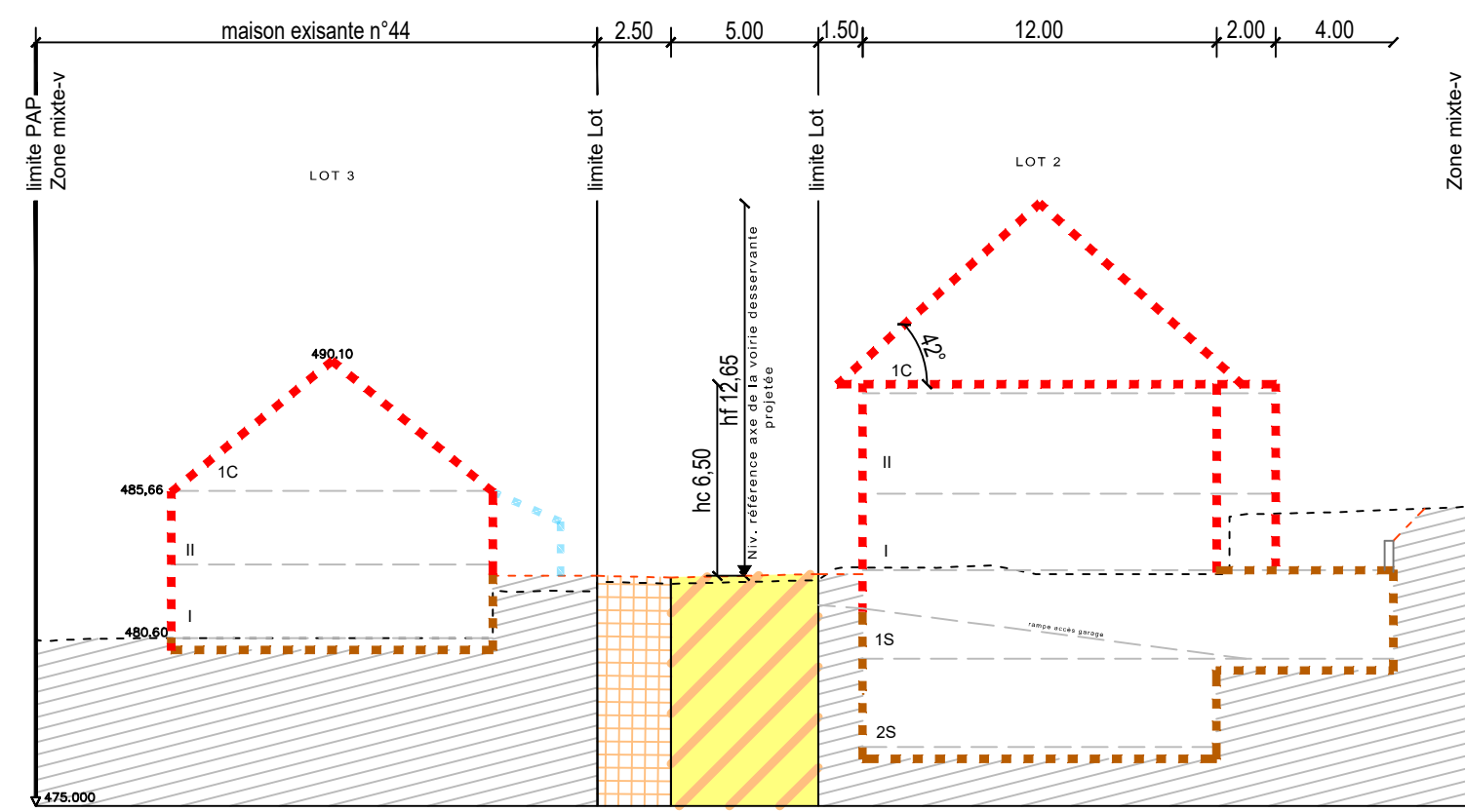
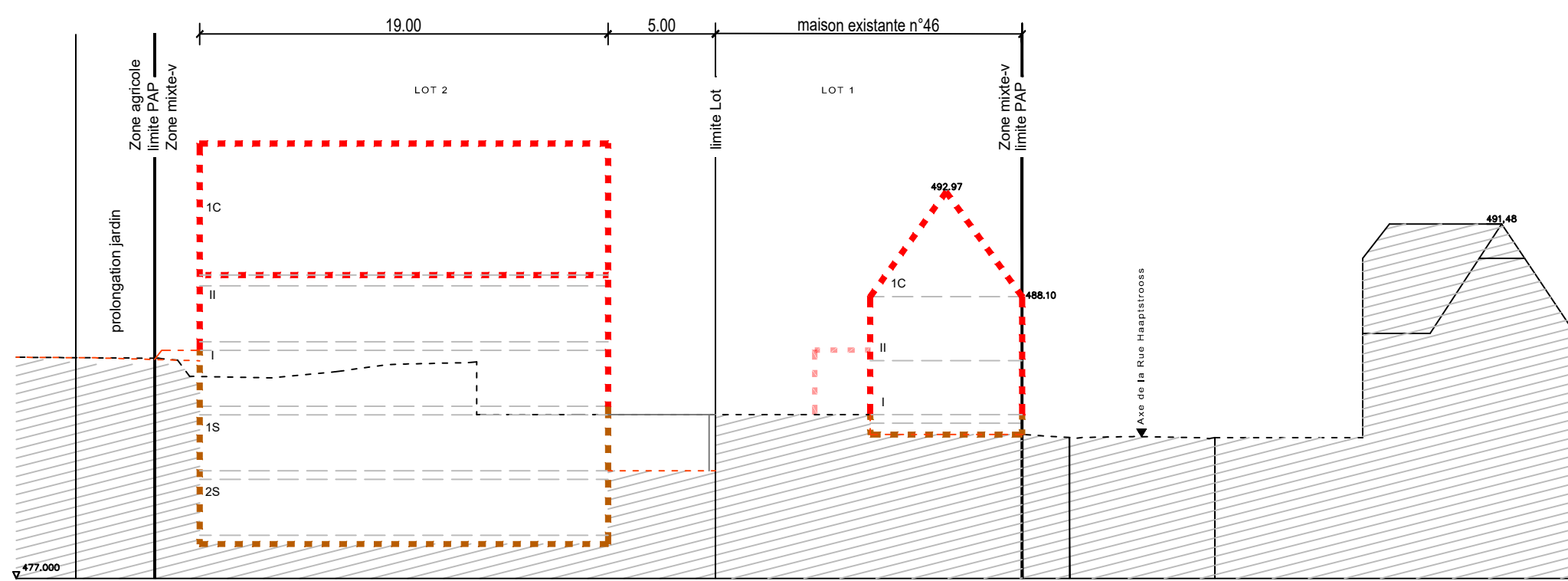


COUPE A - A



COUPE B - B



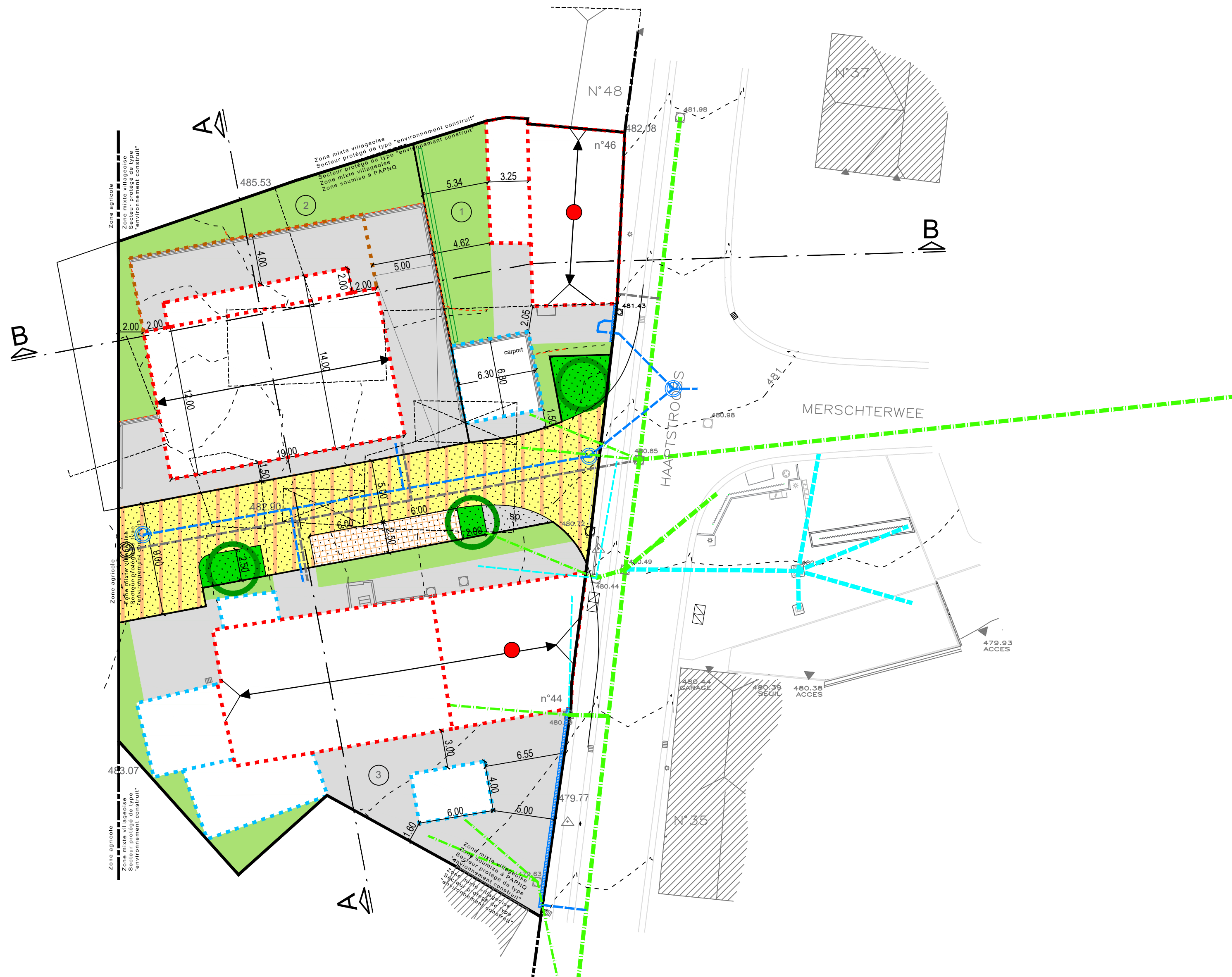
LOT 1		3,22 ares	
-	135	-	240
171	1-mj	-	1-u
12	hc - 6.55 hf - 11.50	-	II+1S+1C

LOT 2		6,01 ares	
-	342	-	675
500	1-mi	-	5-c
12 (max 42')	hc - 6.50 hf - 12.65	-	I+1S+1C

LOT 3		7,92 ares	
-	380	-	720
358	1-mi	1-u	2-b 1-com.
12	hc - 5.70 hf - 10.10	-	II+1S+1C



Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou ilot

surface d'emprise au sol [m <sup>2</sup> ]	LOT / ILOT				surface du lot / de l'ilot [ares]
	min	max	com	max	
surface de calcul du sol [m <sup>2</sup> ]	min	max	com	max	surface constructible brute [m <sup>2</sup> ]
type de bâtiment	min	max	com	max	type et nombre de logements
type, disposition et nombre des constructions	min	max	com	max	nombre de niveaux
					hauteur des constructions [m]

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- - - terrain existant
- - - terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1,2...R nombre d'étages en retrait
- +1,2...C nombre de niveaux sous combles
- +1,2...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- hc-x hauteur à l'apogée de x mètres
- hf-x hauteur au faite de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombres de logements

- x-a x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp toiture plate
- ts (y/-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- to orientation du faite

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / ilots

- lot projeté
- lot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- max y% pourcentage maximal en surface construite brute de logement par construction
- z% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétenoir à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Indications spécifiques

- canalisation pour eaux mixtes existante
- canalisation pour eaux pluviales existante
- bassin de rétention d'eau pluviales enterré
- construction existante
- x - com. commerce
- sp stockage poubelles lors du ramassage

Surface totale PAP : 20,45 ares  
Surface dans la zone mix-v : 20,45 ares

© Origine Cadastre: droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg (2015) - copie et reproduction interdites

INDICE	DESSINE	DATE	CONTROLE	MODIFICATION	N° CAD:
e	CBO	05.09.2023	MUR	Adaptations suite à l'avis de la CE, réf.:19471/74C du 30.08.2022	191092-13-100 001e.dwg
d	CBO	05.07.2022	MUR	Nouvelle procédure PAP	
c	PLH	24.05.2022	MUR	Adaptations suite à l'avis de la CE, réf.:19130/74C du 22.07.2021	
b	MWE	15.02.2021	MUR	Mise à jour	
a	CBO	10.02.2021	MUR	Adaptations suite à l'avis de la CE, réf.: 19025/74C du 13.02.2021	

M. OUVRAGE : Groupe Kartheiser

Dessiné par : CBO  
Date : 02.2021  
Signature :

PROJET : P.A.P. 'Haaptstroos' à Hoscheid

Contrôlé par : TMO  
Date : 02.2021  
Signature :

OBJET : Projet d'aménagement particulier  
Proposition d'aménagement

Responsable : MUR  
Date : 02.2021  
Signature :

Echelle : 1 : 250

**BEST** Bureau d'Etudes et de Services Techniques  
2, rue des Sapins L-2513 Senningerberg  
Tél. : 349090 Fax: 349433  
INGENIEURS-CONSEILS E-mail : best@best.lu

N° DU PLAN : 191092-13-000 001e